



NOTE D'INFORMATION N° **196** /MBPE/DGD du **10³ OCT 2023**
(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : 2^{ème} Réunion du Comité Spécial Douane et Facilitation du Commerce :
Accord de Partenariat Economique (APE) d'étape entre la Côte d'Ivoire
et l'Union Européenne (UE)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) intérimaire entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne (UE), j'ai l'honneur de porter à la connaissance du service que la partie ivoirienne accueille, du **12 au 13 octobre 2023**, sous l'égide du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora (MEMAEIAD), la 6^{ème} Réunion du Comité Conjoint APE.

En prélude à cette rencontre, se tiendra la 2^{ème} réunion du Comité Spécial Douane et Facilitation du Commerce, le **12 octobre 2023 à la salle de Conférence de la Direction Générale des Relations Multilatérales du MEMAEIAD sis au Plateau.**

A cet effet, j'invite les responsables des services ci-après, à désigner **des personnes ressources** en vue de participer à cette importante rencontre dont le programme de travail est ci-après joint. Il s'agit de :

N°	Services concernés	Participants
01	Direction de la Règlementation et du Contentieux (DRC)	04
02	Direction des Régimes Economiques (DRE)	02
03	Direction Régionale de San Pedro (DR. San Pedro)	02
04	Direction des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux (DSDPSS) Bureau Export ; Section Café cacao et Section Quai fruitier	02
04	Direction des Services Aéroportuaires (DSA) Bureau Aéroport FHB	01
05	Direction de l'Analyse des Risques, du Renseignement et de la Valeur (DARRV)	01
06	Direction des Enquêtes Douanières (DED)	01
07	Direction des Systèmes d'Information (DSI)	02
08	Direction de la Statistique et des Etudes Economiques (DSEE)	01

Les personnes désignées sont invitées à une rencontre préparatoire, le **06 octobre 2023 à 10 heures**, à la salle de Conférence ANGOUA Koffi de la Direction Générale des Douanes.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

P.J : *Agenda de la 2^{ème} Réunion du CS
Douane et facilitation du commerce*

Le Directeur Général



Général DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National



Projet d'ordre du jour

2^{ème} réunion du Comité Spécial en matière de Douanes et de Facilitation du Commerce Côte d'Ivoire-UE

12 octobre 2023 (09 :00-13 :00), Abidjan, Côte d'Ivoire

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclarations des co-présidents
3. Projet de règlement intérieur du comité spécial en matière de douanes et de facilitation du commerce - échange de vues afin de parvenir à un accord sur le texte final
4. Coopération douanière et facilitation du commerce
 - 4.1. Évolution récente de la législation et des procédures en matière douanières en Côte d'Ivoire
 - 4.2. Évolution récente de la législation et des procédures en matière douanières dans l'UE
 - 4.3. La procédure bordereau de suivi de cargaison (BSC) en Côte d'Ivoire – suivi de la lettre de la DG TAXUD
 - 4.4. Les négociations d'accords de libre-échanges de l'UE concernant les aspects douaniers
 - 4.5. Les négociations d'accords de libre-échanges en Côte d'Ivoire concernant les aspects douaniers
5. Règles d'origine
 - 5.1. État de lieux des rectificatifs par la Côte d'Ivoire des erreurs factuels dans les articles 17 et 31 au Protocol no 1
 - 5.2. Mise au jour de l'Annexe II au SH 2022
 - 5.3. Compte-rendu de la formation sur les règles d'origine
6. L'assistance administrative mutuelle – échange de points de contact
7. Questions diverses
8. Examen et adoption du procès-verbal.

